



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL AQUA OUEST DU 08 07 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit juillet, à dix-huit heures trente, le comité syndical d'Aqua Ouest, légalement convoqué, s'est réuni en son siège à la mairie de Pacé, en séance publique sous la présidence de M. Hervé DEPOUEZ.

Étaient présents :

DEPOUEZ Hervé
LE FRÊCHE Antoine
ECOLLAN Michel
ARMAND Régine
LESNÉ Bruno
BREMOND Pascal
L'HOSTIS Alain
CHARDIGNY Thomas
VILBOUX Michel
LEMOINE Anne
LE BAIL CHEVREAU Dorothée
VOLUER Mélanie
JEZEQUEL Marianne (suppléante)

Date de convocation : 01/07/2026

Nombre de conseillers en exercice : 18
Présents à l'ouverture de la séance : 11

Quorum réuni

Étaient excusés :

Mme TREHIN Myriem a donné pouvoir à Mme Régine ARMAND.
Mme LAURENT Sandrine est représentée par sa suppléante, Mme Marianne JEZEQUEL.
M. PRIZE Laurent.

Était absent :

Mme ARMAND Régine jusqu'à 18h40.
M. DESMOULIN Gil.
M. GENDROT Rémy.
M. HUBERT Stéphane.
VOLUER Mélanie jusqu'à 18h40.

Secrétaire de séance :

Mme ARMAND Régine.

02/02 – 08 juillet 2026

Commission de délégation de service public – Désignation

Le rapporteur,

- rappelle que, dans le cadre de la procédure de délégation de service public pour l'élaboration, la construction et la gestion de l'équipement aquatique, le comité syndical, dans sa séance du 24 avril 2026, a défini les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la commission d'ouverture des plis.
- rappelle que conformément à l'article L 1411-5 du code général des collectivités territoriales, le comité syndical désigne en son sein, cinq membres titulaires et cinq suppléants à la représentation proportionnelle au plus fort reste pour siéger à la commission de délégation de service public.

Vu la liste déposée le 24 juin 2026 par Hervé DEPOUEZ, Président d'AQUA OUEST,

le comité syndical, après en avoir délibéré,

ÉLIT pour siéger à la commission de délégation de service public

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
La Chapelle Thouarault	Mme ARMAND	Mme TREHIN
Le Rheu	M LESNÉ	M BREMOND
Montgermont	M PRIZÉ	M GENDROT
L'Hermitage	M ECOLLAN	Mme LE MOINE
Saint Gilles	M LE FRECHE	M VILBOUX

Cette commission, qui sera présidée par Monsieur le Président, comprendra également comme membres :

- ✓ M. le Trésorier Principal de Rennes Banlieue Est ou son représentant,
- ✓ M. le Représentant du service de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes.

AUTORISE :

le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Vote : Unanimité

Quorum réuni : 13 élus présents

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

pour copie conforme,

La Secrétaire de séance,

Régine ARMAND.

Le Président,

Hervé DEPOUEZ.

